Image not found or type unknown

Declaration accident du travail

Par **becaud mickael**, le **12/04/2017** à **20:03**

bonjour, je travaille chez R2de (réhabilitation, décontamination, désamiantage environnement) dans l'amiante sur la Rochelle je vous écrit pour vous expliquez mon cas je suis en accident du travail depuis le 1er décembre 2016 j'ai eu 3 vertèbre de fracturé, mon patron à envoyer la déclaration le 24 février 2017 hors à ce jour la CPAM ma contacter pour me dire qu'il manquait l'attestation de salaire remplie par l'employeur parce que l'employeur ne répond pas et en plus l'entreprise et en arrêt du a l'inspection du travail de la Rochelle donc à ce jour je ne suis toujours pas indemnisé et nous sommes le 12 avril 2017 que dois je faire pour le mettre au tribunal. j'ai un enfant de 2 ans à nourrir un loyer un crédit voiture impôts etc ... Merci de me tenir au courants

Par **P.M.**, le **12/04/2017** à **21:08**

Bonjour,
Vous pourriez saisir le Conseil de Prud'Hommes en référé et je vous conseillerais de vous rapprocher d'un défenseur syndical (liste disponible normalement sur le site de la DIRECCTE de la Région) ou d'un avocat spécialiste...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés